

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
30 juin 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION D'UN LOCAL
COMMUNAL
AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « AUX
CHATS NODOCO »

Séance ordinaire du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 30 juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 juin 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. THUILLIEZ Laurent. Mme CASSEZ Laëtitia. MM. MARTIN Bernard. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella.

Absent excusé : M. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Douges, dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative locale, souhaite mettre gratuitement à disposition de l'association « Aux Chats NODOCO » un local ainsi qu'un petit jardin situé à proximité immédiate, rue de la Liberté à Douges, pour lui permettre de mener à bien ses activités d'accueil, de soins et de stérilisation des chats errants.

Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la prolifération des chats errants et des actions de protection animale menées en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA).

L'association « Aux Chats NODOCO », déclarée en préfecture sous le numéro W623008354, assurera l'aménagement, l'entretien, la gestion quotidienne du local et la conformité de son utilisation avec la réglementation en vigueur.

Une convention fixant les conditions de mise à disposition du local a été rédigée, précisant notamment:

- la gratuité de l'occupation du local ;
- l'usage exclusif du local à des fins associatives liées à la protection animale ;
- l'obligation pour l'association d'assurer l'entretien et la remise en état des lieux ;

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales



- les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène, au respect du voisinage et au RGPD ;
- la durée de la mise à disposition, fixée à une année à compter de la date de signature de la convention, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour des périodes identiques.

Il est expressément précisé que cette mise à disposition est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la mise à disposition de locaux communaux,

Vu l'Avis de la Commission « Animations Locales - Fêtes et Cérémonies - Liens Intergénérationnels - Pouvoir d'Achat - Emploi - Culture - Partenariat avec la Ville de RASZKOW – Vie associative – Salles municipales » du 21 Juin 2025,

Après en avoir délibéré, par 19 Voix POUR (*M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCKET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel*) **et 4 Abstentions** (*DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard)*) :

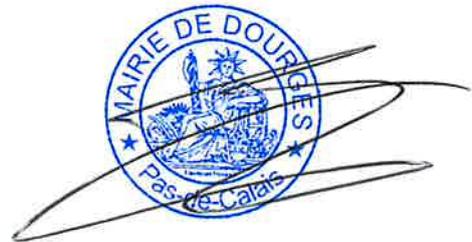
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du local communal ainsi que le petit jardin situé à proximité immédiate entre la Ville de Dourges et l'Association « Aux Chats NODOCO »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.
- **DIT** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, en nature, et correspond à une subvention indirecte.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20250630-DEL18300620